

**FEDERATION FRANCAISE DES  
INDUSTRIELS CHARCUTIERS  
TRAITEURS (FICT)**

9 Boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

---

**Rapport spécial  
du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

## **FEDERATION FRANCAISE DES INDUSTRIELS CHARCUTIERS TRAITEURS**

9 Boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

---

### **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

---

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions déjà approuvée par l'Assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**

---

### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

## **CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE**

---

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### ***Convention d'assistance et d'accompagnement conclue avec la SARL RV CONSEIL***

La société RV CONSEIL fournit à la FICT les prestations suivantes :

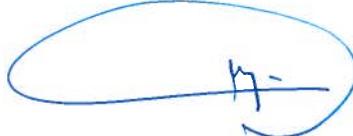
- Assister les organes dirigeants (Comité Directeur, Bureau, Président) de la FICT dans l'élaboration de sa stratégie moyen et long terme,
- Concevoir et proposer des axes de développement sur les marchés étrangers pour les produits charcutiers français,
- Assister la FICT dans la prospection des marchés étrangers et la négociation avec les autorités locales.

En contrepartie de ses prestations, la société RV CONSEIL a reçu une rémunération annuelle hors taxes de 96.800 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Philippe SOUMAH

**FEDERATION FRANCAISE DES  
INDUSTRIELS CHARCUTIERS  
TRAITEURS (FICT)**

9, Boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

## **FEDERATION FRANCAISE DES INDUSTRIELS CHARCUTIERS TRAITEURS (FICT)**

9, Boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DES INDUSTRIELS CHARCUTIERS TRAITEURS (FICT), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Comité Directeur et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Philippe SOUMAH

## **FICT**

Syndicat Patronal  
9, boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

\* \*  
\*

**ETATS FINANCIERS**  
**AU**  
**31 DECEMBRE 2016**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2016**

	31/12/2016		31/12/2015		P A S S I F	31/12/2016	31/12/2015
	BRUT	AMORTS. PROVIS.	NET	NET			
<b>A C T I F</b>							
<b>VALEURS IMMOBILISEES NETTES</b> .....	843 089	572 874	270 216	321 556	RESERVES.....	2 517 376	2 516 613
Immobilitisations incorporelles :					RESULTAT.....	(182 081)	763
- Site Internet.....	131 790	55 919	75 871	94 253	FONDS PROPRES.....	2 335 296	2 517 376
Immobilitisations corporelles :					PROVISION POUR RISQUE.....		15 730
- Terrain.....	34 682		34 682	34 682	DETTES A COURT TERME.....	473 002	600 890
- Constructions.....	658 961	508 244	150 717	166 887	Fournisseurs (note 4).....	119 476	351 702
- Agencements, installations.....	4 758	1 533	3 225	24 473	Charges sociales et fiscales à payer (note 5).....	113 810	142 570
- Matériel de bureau et informatique.....	12 899	7 178	5 721	1 261	Provision pour charges de personnel (note 4).....	95 428	72 942
					Créditeurs divers (note 5).....	144 289	33 676
<b>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</b> .....	32 555	1 220	31 336	31 336			
Titres de participation (note 2).....	6 890	1 220	5 670	5 670			
Dépôts et cautionnements (note 2).....	25 665		25 665	25 665			
<b>VALEURS REALISABLES OU DISPONIBLES</b> .....	2 511 530	7 344	2 504 187	2 780 416			
Cotisations et autres créances à recevoir (note 3).....	271 432	7 344	264 088	266 102			
Débiteurs divers et autres créances (note 3).....	34 686		34 686	125 114			
Valeurs mobilières de placement (note 2).....				20 732			
Disponibilités (note 3).....	2 205 413		2 205 413	2 368 469			
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b> .....	2 560		2 560	688			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 389 735</b>	<b>581 437</b>	<b>2 808 298</b>	<b>3 133 996</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 808 298</b>	<b>3 133 996</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2016**

	<b>REALISE 2016</b>	<b>BUDGET 2016</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>BUDGET 2015</b>
<b>1 - PRODUITS</b>				
Cotisations adhérents.....	2 078 467	2 000 000	2 074 149	1 950 000
Produits divers (note 6).....	378 044	305 000	456 794	340 000
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION.....</b>	<b>2 456 511</b>	<b>2 305 000</b>	<b>2 530 943</b>	<b>2 290 000</b>
<b>2 - CHARGES</b>				
Frais de fonctionnement (note 7).....	1 761 609	1 685 000	1 607 250	1 417 000
Impôts & taxes (note 8).....	31 693	40 000	36 645	50 000
TVA non récupérable.....	70 817	90 000	121 436	80 000
Salaires & charges (note 8).....	689 708	680 000	690 739	693 000
Amortissements.....	57 258	65 000	38 991	50 000
<b>CHARGES D'EXPLOITATION.....</b>	<b>2 611 085</b>	<b>2 560 000</b>	<b>2 495 061</b>	<b>2 290 000</b>
<b>3 - RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>(154 574)</b>	<b>(255 000)</b>	<b>35 882</b>	<b>0</b>
Produits financiers (note 9).....	2 808	15 000	7 060	0
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (note 9).....</b>	<b>(31 203)</b>	<b>(55 000)</b>	<b>(41 291)</b>	
<b>5 - I.S.....</b>	<b>888</b>		<b>(888)</b>	
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT.....</b>	<b>(182 081)</b>	<b>(295 000)</b>	<b>763</b>	<b>0</b>

**FICT**

Syndicat patronal

9, boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

---

**ANNEXE**

Au bilan avant répartition au 31 décembre 2016 dont le total est de 2.808.298 €  
dégageant un résultat négatif de 182.081 €, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes (ou les tableaux), ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la direction du syndicat.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	INFORMATIONS	
		PRODUITES	NON PRODUITES
1	<b><u>EVENEMENTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE ET AU COURS DE L'EXERCICE</u></b>		
	<b><u>I- REGLES ET METHODES COMPTABLES</u></b>		
	Méthodes d'évaluation.....	X	
	Calcul des amortissements et provisions.....	X	
	Changements de méthode.....		NA
	Dérogations.....		NA
	Informations complémentaires pour donner une image fidèle.....	X	
	<b><u>II- COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</u></b>		
2	Etat de l'actif immobilisé.....	X	
3	Etat des amortissements.....	X	
4	1 - Etat des provisions.....	X	
	2 - Tableau de variation des provisions pour risques et charges.....		NA
5	Etat des échéances des créances et dettes	X	
6	Informations et commentaires sur :		
	1 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et concernant les entreprises liées.....		NA
	2 - Réévaluation.....		NA
	3 - Frais d'établissement.....		NA
	4 - Frais de recherche et développement.....		NA
	5 - Fonds commercial.....		NA
	6 - Intérêts immobilisés.....		NA
	7 - Intérêts sur éléments actif circulant.....		NA
	8 - Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant.....		NA
	9 - Avances aux dirigeants.....		NA
	10 - Produits à recevoir.....	X	
	11 - Charges à payer.....	X	
	12 - Charges et produits constatés d'avance.....		NS
	13 - Charges à répartir sur plusieurs exercices.....		NA
	14 - Composition du capital social.....		NA
	15 - Parts bénéficiaires.....		NA
	16 - Obligations convertibles.....		NA
	17 - Ventilation du chiffre d'affaires net.....		NA
	18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....		NA

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	INFORMATIONS	
		PRODUITES	NON PRODUITES
	<b>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>		
7	Crédit-bail.....		NA
8	Engagements financiers.....		NA
9	Dettes garanties par des sûretés réelles.....		NA
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires.....		NA
11	Accroissement et allègements de la dette future d'impôts.....		NA
12	Rémunération des dirigeants.....	X	
13	Effectif moyen et ventilation par catégories.....	X	
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société.....		NA
15	Liste des filiales et participations.....		NS
16	Affectation des résultats.....		NA
17	Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.....		NA
18	Inventaire des valeurs mobilières.....		NS
	<b>IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</b>		
19	Tableau sur les ressources de l'année.....	X	

N/A : NON APPLICABLE  
N/S : NON SIGNIFICATIF

## ANNEXE - ELEMENT 1

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## **1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés de la manière suivante (en fonction de la durée de vie prévue) :

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE ET MODE	
	LINEAIRE	DEGRESSIF
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>		
SITE INTERNET.....	3 ans	
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>		
CONSTRUCTIONS.....	40 ans	
AGENCEMENTS, INSTALLATIONS.....	6 ans	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE..	3 ans	

## **2 - PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **3 - CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les IFC n'ont pas fait l'objet d'un calcul actuariel. En effet la FICT ne compte que 7 salariés et dispose d'une somme de 84.572,18 € (valeur au 31 décembre 2016) auprès de l'AG2R LA MONDIALE qui lui assure le remboursement des IFC réglées.

Le C.I.C.E. est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

**ANNEXE - ELEMENT 6 - 10°****PRODUITS A RECEVOIR**

<b>MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Cotisations et autres créances.....	108 850
<b>TOTAL.....</b>	<b>108 850</b>

**ANNEXE - ELEMENT 6 - 11°****CHARGES A PAYER**

<b>MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	
<b><u>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :</u></b>	
- Factures non parvenues.....	24 636
<b><u>DETTES FISCALES ET SOCIALES :</u></b>	
- Provision pour taxe d'apprentissage.....	1 008
- Provision pour formation continue.....	2 963
- Provision pour congés payés.....	36 720
- Provision pour primes sur objectifs.....	24 452
- Provision pour charges sociales relatives :	
. aux congés payés.....	20 563
. aux primes sur objectifs.....	13 693
<b><u>CREDITEURS DIVERS</u></b>	
- APRIVIS.....	143 400
<b>TOTAL.....</b>	<b>267 435</b>

**ANNEXE - ELEMENT 12**

**REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS  
BENEVOLES ET SALARIES**

En application des dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatives au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que le montant global des rémunérations versées aux trois personnes les mieux rémunérées de l'association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'est élevé à : 273.843 €

**ANNEXE - ELEMENT 13**

**EFFECTIF MOYEN**

	<b>PERSONNEL SALARIE</b>
Cadres.....	5
Employés.....	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>7</b>

**ANNEXE - ELEMENT 19**

**TABLEAU SUR LES RESSOURCES DE L'ANNEE**

<b>RESSOURCES DE L'ANNEE</b>	<b>MONTANT</b>
Cotisations reçues.....	2 078 467
Reversements de cotisations.....	(452 373)
Subventions reçues.....	206 620
Autres produits d'exploitation perçus.....	171 424
Produits financiers perçus.....	2 808
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 006 946</b>

## **FICT**

Syndicat Patronal  
9, boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

\* \*  
\*

**ETATS FINANCIERS**  
**AU**  
**31 DECEMBRE 2016**

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	31/12/2016		31/12/2015		PASSIF	
	BRUT	AMORTS. PROVIS.	NET	NET	31/12/2016	31/12/2015
<b>VALEURS IMMOBILISEES NETTES</b> .....	<b>843 089</b>	<b>572 874</b>	<b>270 216</b>	<b>321 556</b>	2 517 376	2 516 613
Immobilitisations incorporelles :						
- Site Internet.....	131 790	55 919	75 871	94 253	(182 081)	763
Immobilitisations corporelles :						
- Terrain.....	34 682		34 682	34 682		
- Constructions.....	658 961	508 244	150 717	166 887		
- Agencements, installations.....	4 758	1 533	3 225	24 473		
- Matériel de bureau et informatique.....	12 899	7 178	5 721	1 261		
<b>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</b> .....	<b>32 555</b>	<b>1 220</b>	<b>31 336</b>	<b>31 336</b>		<b>15 730</b>
Titres de participation (note 2).....	6 890	1 220	5 670	5 670		
Dépôts et cautionnements (note 2).....	25 665		25 665	25 665		
<b>VALEURS REALISABLES OU DISPONIBLES</b> .....	<b>2 511 530</b>	<b>7 344</b>	<b>2 504 187</b>	<b>2 780 416</b>	<b>473 002</b>	<b>600 890</b>
Cotisations et autres créances à recevoir (note 3).....	271 432	7 344	264 088	266 102	119 476	351 702
Débiteurs divers et autres créances (note 3).....	34 686		34 686	125 114	113 810	142 570
Valeurs mobilières de placement (note 2).....				20 732	95 428	72 942
Disponibilités (note 3).....	2 205 413		2 205 413	2 368 469	144 289	33 676
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b> .....	<b>2 560</b>		<b>2 560</b>	<b>688</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 389 735</b>	<b>581 437</b>	<b>2 808 298</b>	<b>3 133 996</b>	<b>2 808 298</b>	<b>3 133 996</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2016**

	<b>REALISE 2016</b>	<b>BUDGET 2016</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>BUDGET 2015</b>
<b>1 - PRODUITS</b>				
Cotisations adhérents.....	2 078 467	2 000 000	2 074 149	1 950 000
Produits divers (note 6).....	378 044	305 000	456 794	340 000
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION.....</b>	<b>2 456 511</b>	<b>2 305 000</b>	<b>2 530 943</b>	<b>2 290 000</b>
<b>2 - CHARGES</b>				
Frais de fonctionnement (note 7).....	1 761 609	1 685 000	1 607 250	1 417 000
Impôts & taxes (note 8).....	31 693	40 000	36 645	50 000
TVA non récupérable.....	70 817	90 000	121 436	80 000
Salaires & charges (note 8).....	689 708	680 000	690 739	693 000
Amortissements.....	57 258	65 000	38 991	50 000
<b>CHARGES D'EXPLOITATION.....</b>	<b>2 611 085</b>	<b>2 560 000</b>	<b>2 495 061</b>	<b>2 290 000</b>
<b>3 - RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>(154 574)</b>	<b>(255 000)</b>	<b>35 882</b>	<b>0</b>
Produits financiers (note 9).....	2 808	15 000	7 060	0
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (note 9).....</b>	<b>(31 203)</b>	<b>(55 000)</b>	<b>(41 291)</b>	
<b>5 - I.S.....</b>	<b>888</b>		<b>(888)</b>	
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT.....</b>	<b>(182 081)</b>	<b>(295 000)</b>	<b>763</b>	<b>0</b>

**NOTE 2**  
**DETAIL DES POSTES DE L'ACTIF**

**TITRES DE PARTICIPATION**

SOCIETE	PRIX DE REVIENT	DEPRECIAT.
AGRA.....	762	762
ECOPAR (Ecoemballage).....	5 420	
UPPIC.....	457	457
BANQUE POPULAIRE.....	250	
	<b>6 890</b>	<b>1 220</b>

**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS**

	VALEUR BRUTE	PROV.POUR DEPRECIAT.
2005 - Dépôt fonds de roulement copropriété.....	720	
2012 - CARPA TGI Laval.....	3 000	
2015 - GIE 9 Malesherbes.....	21 946	
	<b>25 665</b>	<b>0</b>

**DISPONIBILITES**

Contrat de capitalisation CIC.....	800 000
Contrat de capitalisation Banque Populaire.....	950 000
Banque Populaire.....	43 275
Banque Populaire compte sur livret.....	402 035
Crédit Mutuel .....	2 786
Crédit Mutuel compte sur livret.....	7 196
Caisse.....	120
	<b>2 205 413</b>

**NOTE 3**  
**DETAIL DES POSTES DE L'ACTIF**

**COTISATIONS ET AUTRES CREANCES**

Adhérents cotisations dues.....	154 711
Créances dépréciées.....	7 871
Factures à établir.....	108 850
	<b>271 432</b>

**CREANCES DEPRECEIEES**

NOM DU CLIENT	DATE DE LA CREANCE	MONTANT T.T.C.	MONTANT H.T.	% DEPRECIATION	MONTANT DE LA DEPRECIATION
GAST.....	2011	1 326	1 239	100	1 239
SALAISONS MAURIAC.....	2015	3 336	3 112	100	3 112
SALAISONS SAMPIERO.....	2015	3 209	2 993	100	2 993
		<b>7 871</b>	<b>7 344</b>		<b>7 344</b>

**FACTURES A ETABLIR**

NOM DU CLIENT	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- CRYSTAL.....	1 501	99	1 600
- FRANCE AGRIMER étude financière.....	19 200	3 840	23 040
- FRANCE AGRIMER Chine & Canada.....	7 800	1 560	9 360
- FRANCE AGRIMER Taiwan/Corée.....	37 375	7 475	44 850
- FRANCE AGRIMER communication.....	25 000	5 000	30 000
	<b>90 876</b>	<b>17 974</b>	<b>108 850</b>

**DEBITEURS DIVERS ET AUTRES CREANCES**

CICE et solde d'IS.....	4 044
Etat - TVA déductible .....	7 125
Etat - TVA déductible sur factures à recevoir.....	448
Etat - TVA crédit.....	23 069
	<b>34 686</b>

**NOTE 4**  
**DETAIL DES POSTES DU PASSIF**

**PROVISIONS POUR CHARGES DE PERSONNEL**

Provision pour congés payés.....	36 720
Provision pour primes sur objectifs.....	24 452
Provision pour charges sociales relatives aux congés payés.....	20 563
Provision pour charges sociales relatives aux primes sur objectifs.....	13 693
	<b>95 428</b>

**FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Fournisseurs (d'après balance auxiliaire).....	94 840
Factures non parvenues (T.T.C.).....	24 636
	<b>119 476</b>

**FACTURES NON PARVENUES**

NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- DELOITTE.....	4 500	900	5 400
- GIE 9 Malesherbes.....	6 788	448	7 236
- VMS FRANCE.....	10 000	2 000	12 000
	<b>21 288</b>	<b>3 348</b>	<b>24 636</b>

**NOTE 5**  
**DETAIL DES POSTES DU PASSIF**

**CHARGES FISCALES ET SOCIALES A PAYER**

<b><u>DETTES FISCALES :</u></b>	
Taxe sur les salaires.....	3 674
TVA sur créances à encaisser.....	9 785
TVA sur factures à établir.....	17 974
Provision pour formation continue.....	2 963
Provision pour taxe d'apprentissage.....	1 008
	<b>35 405</b>
<b><u>DETTES SOCIALES :</u></b>	
U.R.S.S.A.F. (Sécurité Sociale).....	52 640
ISICA - AG2R.....	25 765
	<b>78 405</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES.....</b>	<b>113 810</b>

**CREDITEURS DIVERS**

Personnel - notes de frais à payer et carte bancaire.....	889
APRIVIS.....	143 400
	<b>144 289</b>

**NOTE 6**  
**DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

**PRODUITS DIVERS**

	REALISE 2016	BUDGET 2016	REALISE/ BUDGET 2016		REALISE 2015	BUDGET 2015
			€	%		
- Club partenaires.....	31 500	23 000	8 500	137	23 500	24 000
- France Agrimer communication.....	62 500	125 000	(62 500)	50	125 000	125 000
- Remboursements export.....	63 357	20 000	43 357	317	101 521	50 000
- Autres remboursements.....	49 200		49 200		30 000	
- Fonds paritaires.....	31 563	12 000	19 563	263	22 270	
- Loyers Anatole de la Forge.....	128 398	122 000	6 398	105	147 753	139 000
- Divers.....	10 982	3 000	7 982		6 517	2 000
- Produits divers de gestion courante.....	544		544		234	
	<b>378 044</b>	<b>305 000</b>	<b>73 044</b>	<b>124</b>	<b>456 794</b>	<b>340 000</b>

**NOTE 7**  
**DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

	REALISE	BUDGET	REALISE/ BUDGET		REALISE	BUDGET
	2016	2016	2016		2015	2015
			€	%		
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b><u>CONSOMMABLES</u></b>	<b>73 841</b>	<b>72 000</b>	<b>1 841</b>	<b>103</b>	<b>70 525</b>	<b>67 000</b>
- Fournitures de bureau et petit équipement.....	5 568	8 000	(2 432)	70	7 873	5 500
- Imprimerie et photocopies.....	16 313	11 000	5 313	148	10 481	12 000
- Entretien des locaux.....						
- Assurances.....	2 330	2 000	330	117	1 727	2 000
- Documentation et abonnements.....	8 366	11 000	(2 634)	76	11 065	10 000
- Réunions régionales, journées techniques.....	8 833	5 000	3 833	177	4 921	6 000
- Cadeaux, pourboires.....	255	1 000	(746)	25	426	1 000
- Petites réceptions.....	12 291	13 000	(709)	95	13 034	13 000
- Réceptions restaurants.....	5 147	5 000	147	103	4 843	3 500
- Téléphone.....	5 388	11 000	(5 612)	49	11 424	8 000
- Affranchissements.....	9 350	5 000	4 350	187	4 732	6 000
<b><u>SERVICES</u></b>	<b>692 770</b>	<b>615 000</b>	<b>77 770</b>	<b>113</b>	<b>635 536</b>	<b>478 000</b>
- Loyers.....	89 183	90 000	(817)	99	1 165	10 200
- Locations diverses.....	5 485		5 485			
- Charges GIE Malesherbes.....	19 884	20 000	(116)	99	37 168	32 800
- Charges de copropriété.....	26 106	16 000	10 106	163	16 589	20 000
- Contrats de maintenance.....	15 960	10 000	5 960	160	15 060	10 000
- Informatique.....	7 157	10 000	(2 843)	72	5 115	3 000
- Promotion export.....	107 979	100 000	7 979	108	157 465	100 000
- Stagiaires.....	4 955	5 000	(45)	99	3 778	5 000
- Etudes marketing.....	55 553	70 000	(14 447)	79	157 990	60 000
- Honoraires comptabilité.....	21 825	22 000	(175)	99	21 645	20 000
- Honoraires conseils.....	96 800	97 000	(200)	100	96 800	97 000
- Honoraires avocats.....	40 873	30 000	10 873	136	28 664	20 000
- Autres prestations de services.....	22 940	23 000	(60)	100	7 838	12 000
- Gestion de crise.....	106 878	52 000	54 878	206	20 490	25 000
- Voyages et déplacements comité directeur.....	28 722	35 000	(6 278)	82	36 633	32 000
- Voyages et déplacements permanents et prestataires.....	35 251	25 000	10 251	141	25 419	13 000
- Transport du personnel.....	2 847		2 847		3 702	4 000
- Frais de banque.....	843	1 000	(157)	84	882	1 000
- Formation personnel.....	1 517	9 000	(7 483)	17	(867)	12 000
- Charges diverses de gestion courante.....	2 011		2 011			1 000
<b><u>COTISATIONS VERSES</u></b>	<b>452 373</b>	<b>458 000</b>	<b>(5 627)</b>	<b>99</b>	<b>456 887</b>	<b>442 000</b>
- ANIA.....	349 496	350 000	(504)	100	350 369	350 000
- CLITRAVI.....	45 916	46 000	(84)	100	45 328	46 000
- Divers.....	56 961	62 000	(5 039)	92	61 190	46 000
<b><u>COMMUNICATION</u></b>	<b>303 010</b>	<b>300 000</b>	<b>3 010</b>	<b>101</b>	<b>381 934</b>	<b>300 000</b>
- Communication v/cr.....	210 285	200 000	10 285	105	281 083	200 000
- Communication institutionnelle.....	92 725	100 000	(7 275)	93	100 851	100 000
<b><u>ASSISES ET ASSEMBLEES GENERALES.....</u></b>	<b>39 615</b>	<b>40 000</b>	<b>(385)</b>	<b>99</b>	<b>12 367</b>	<b>30 000</b>
<b><u>ETUDES &amp; RECHERCHE A PRIVIS</u></b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>50 000</b>	<b>100 000</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 761 609</b>	<b>1 685 000</b>	<b>76 609</b>	<b>105</b>	<b>1 607 250</b>	<b>1 417 000</b>

**NOTE 8**  
**DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

**IMPOTS ET TAXES**

	REALISE 2016	BUDGET 2016	REALISE/ BUDGET 2016		REALISE 2015	BUDGET 2015
			€	%		
Taxe sur les salaires.....	16 549	20 000	(3 451)	83	18 269	28 000
Taxe d'apprentissage.....	1 008	2 000	(992)	50	2 139	2 000
Taxe formation continue.....	2 469	3 000	(531)	82	2 703	4 000
Contribution Economique Territoriale (CFE - CVAE).....	3 461	6 000	(2 539)	58	5 311	6 000
Taxes foncières.....	3 477	4 000	(523)	87	3 441	4 000
Taxes sur les bureaux.....	4 729	5 000	(271)	95	4 782	6 000
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES.....</b>	<b>31 693</b>	<b>40 000</b>	<b>(8 307)</b>	<b>79</b>	<b>36 645</b>	<b>50 000</b>

**FRAIS DE PERSONNEL**

	REALISE 2016	BUDGET 2016	REALISE/ BUDGET 2016		REALISE 2015	BUDGET 2015
			€	%		
Salaires.....	453 105	457 000	(3 895)	99	474 246	470 000
Congés payés (variation de la provision).....	7 262		7 262		(12 378)	
Tickets restaurant/Cantine .....	5 848	8 000	(2 152)	73	9 053	8 000
<b>TOTAL DES REMUNERATIONS DU PERSONNEL....</b>	<b>466 215</b>	<b>465 000</b>	<b>1 215</b>	<b>100</b>	<b>470 921</b>	<b>478 000</b>
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. et POLE EMPLOI.....	140 072	140 000	72	100	152 949	140 000
Cotisations aux caisses de retraite (ISICA) et mutuelles.....	76 117	74 000	2 117	103	80 229	74 000
Charges sociales sur provisions.....	8 072		8 072		(12 196)	
CICE.....	(1 970)		(1 970)		(2 074)	
Médecine du travail - Pharmacie.....	1 201	1 000	201	120	910	1 000
<b>TOTAL DES CHARGES SOCIALES.....</b>	<b>223 493</b>	<b>215 000</b>	<b>8 493</b>	<b>104</b>	<b>219 818</b>	<b>215 000</b>
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL.....</b>	<b>689 708</b>	<b>680 000</b>	<b>9 708</b>	<b>101</b>	<b>690 739</b>	<b>693 000</b>

**NOTE 9**  
**DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

**PRODUITS FINANCIERS**

	<b>REALISE 2016</b>	<b>BUDGET 2016</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>BUDGET 2015</b>
<b>PRODUITS :</b>				
Intérêts sur livrets et plus-values réalisées.....	2 808	15 000	7 060	
	<b>2 808</b>	<b>15 000</b>	<b>7 060</b>	<b>0</b>

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

	<b>REALISE 2016</b>	<b>BUDGET 2016</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>BUDGET 2015</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>				
Reprise provision dépréciation des créances.....	13 870		18 875	
Reprise provision pour risque Prud'hommal.....	15 730	15 000		
	<b>29 600</b>	<b>15 000</b>	<b>18 875</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>				
Créances irrécouvrables.....	13 723		18 617	
Contrôle URSSAF.....			3 319	
Déménagement.....			(15 446)	
Frais de recrutement.....	20 000		27 000	
Frais de ruptures de contrats de travail.....			2 417	
Dot. provis. pour risque Prud'hommal.....			15 730	
Dot. provis. pour dépréciation des créances.....	6 105		8 530	
Réaffectation charges d'installation GIE.....	20 455			
Diverses.....	519	70 000		
	<b>60 803</b>	<b>70 000</b>	<b>60 166</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RESULTAT EXCEPTIONNEL.....</b>	<b>(31 203)</b>	<b>(55 000)</b>	<b>(41 291)</b>	<b>0</b>

**FICT**  
Syndicat patronal  
9, boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

---

**A N N E X E**

Au bilan avant répartition au 31 décembre 2016 dont le total est de 2.808.298 €  
dégageant un résultat négatif de 182.081 €, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes (ou les tableaux), ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la direction du syndicat.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	INFORMATIONS	
		PRODUITES	NON PRODUITES
1	<b><u>EVENEMENTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE ET AU COURS DE L'EXERCICE</u></b>		
	<b><u>I- REGLES ET METHODES COMPTABLES</u></b>		
	Méthodes d'évaluation.....	X	
	Calcul des amortissements et provisions.....	X	
	Changements de méthode.....		NA
	Dérogations.....		NA
	Informations complémentaires pour donner une image fidèle.....	X	
	<b><u>II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</u></b>		
2	Etat de l'actif immobilisé.....	X	
3	Etat des amortissements.....	X	
4	1 - Etat des provisions.....	X	
	2 - Tableau de variation des provisions pour risques et charges.....		NA
5	Etat des échéances des créances et dettes	X	
6	Informations et commentaires sur :		
	1 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et concernant les entreprises liées.....		NA
	2 - Réévaluation.....		NA
	3 - Frais d'établissement.....		NA
	4 - Frais de recherche et développement.....		NA
	5 - Fonds commercial.....		NA
	6 - Intérêts immobilisés.....		NA
	7 - Intérêts sur éléments actif circulant.....		NA
	8 - Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant.....		NA
	9 - Avances aux dirigeants.....		NA
	10 - Produits à recevoir.....	X	
	11 - Charges à payer.....	X	
	12 - Charges et produits constatés d'avance.....		NS
	13 - Charges à répartir sur plusieurs exercices.....		NA
	14 - Composition du capital social.....		NA
	15 - Parts bénéficiaires.....		NA
	16 - Obligations convertibles.....		NA
	17 - Ventilation du chiffre d'affaires net.....		NA
	18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....		NA

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	INFORMATIONS	
		PRODUITES	NON PRODUITES
	<b>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>		
7	Crédit-bail.....		NA
8	Engagements financiers.....		NA
9	Dettes garanties par des sûretés réelles.....		NA
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires.....		NA
11	Accroissement et allègements de la dette future d'impôts.....		NA
12	Rémunération des dirigeants.....	X	
13	Effectif moyen et ventilation par catégories.....	X	
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société.....		NA
15	Liste des filiales et participations.....		NS
16	Affectation des résultats.....		NA
17	Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.....		NA
18	Inventaire des valeurs mobilières.....		NS
	<b>IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</b>		
19	Tableau sur les ressources de l'année.....	X	

N/A : NON APPLICABLE

N/S : NON SIGNIFICATIF

## ANNEXE - ELEMENT 1

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## **1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés de la manière suivante (en fonction de la durée de vie prévue) :

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE ET MODE	
	LINEAIRE	DEGRESSIF
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>		
SITE INTERNET.....	3 ans	
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>		
CONSTRUCTIONS.....	40 ans	
AGENCEMENTS, INSTALLATIONS.....	6 ans	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE..	3 ans	

## **2- PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **3- CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **4- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les IFC n'ont pas fait l'objet d'un calcul actuariel. En effet la FICT ne compte que 7 salariés et dispose d'une somme de 84.572,18 € (valeur au 31 décembre 2016) auprès de l'AG2R LA MONDIALE qui lui assure le remboursement des IFC réglées.

Le C.I.C.E. est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

**ANNEXE - ELEMENT 6 - 10°****PRODUITS A RECEVOIR**

<b>MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Cotisations et autres créances.....	108 850
<b>TOTAL.....</b>	<b>108 850</b>

**ANNEXE - ELEMENT 6 - 11°****CHARGES A PAYER**

<b>MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	
<b><u>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :</u></b>	
- Factures non parvenues.....	24 636
<b><u>DETTES FISCALES ET SOCIALES :</u></b>	
- Provision pour taxe d'apprentissage.....	1 008
- Provision pour formation continue.....	2 963
- Provision pour congés payés.....	36 720
- Provision pour primes sur objectifs.....	24 452
- Provision pour charges sociales relatives :	
. aux congés payés.....	20 563
. aux primes sur objectifs.....	13 693
<b><u>CREDITEURS DIVERS</u></b>	
- APRIVIS.....	143 400
<b>TOTAL.....</b>	<b>267 435</b>

**ANNEXE - ELEMENT 12****REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS  
BENEVOLES ET SALARIES**

En application des dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatives au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que le montant global des rémunérations versées aux trois personnes les mieux rémunérées de l'association, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'est élevé à : 273.843 €

**ANNEXE - ELEMENT 13****EFFECTIF MOYEN**

	<b>PERSONNEL SALARIE</b>
Cadres.....	5
Employés.....	2
<b>TOTAL.....</b>	<b>7</b>

**ANNEXE - ELEMENT 19****TABLEAU SUR LES RESSOURCES DE L'ANNEE**

<b>RESSOURCES DE L'ANNEE</b>	<b>MONTANT</b>
Cotisations reçues.....	2 078 467
Reversements de cotisations.....	(452 373)
Subventions reçues.....	206 620
Autres produits d'exploitation perçus.....	171 424
Produits financiers perçus.....	2 808
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 006 946</b>

Désignation de l'entreprise : FICT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 12

Adresse de l'entreprise 9 boulevard Malesherbes 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent \* 12

Numéro SIRET \* 78435772500059 Néant  \*

				Exercice N clos le	
				31121016	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	55 919	75 871
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	34 682	34 682
	Constructions	AP	AQ	508 244	150 717
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 711	8 946
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	1 220	5 670
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	25 665	25 665	
TOTAL (II)		BJ	BK	574 093	301 551
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	7 344	264 088
	Autres créances (3)	BZ	CA		34 686
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valuers mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	CE	1 750 000	1 750 000
Disponibilités	CF	CG	455 413	455 413	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		2 560	
TOTAL (III)		CJ	CK	7 344	2 506 747
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	581 437

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		FICT		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)			DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )			DG	2 517 376	
	Report à nouveau			DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	(182 081)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
<b>TOTAL (I)</b>			DL	2 335 296		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	119 476	
	Dettes fiscales et sociales			DY	210 126	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	143 400	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	473 002		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	2 808 298		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Écart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	473 002	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

### ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	2 248 347	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	2 248 347	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	207 620	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	29 600	
	Autres produits (1) (11)			FQ	544	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>2 486 111</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 761 598	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	102 510	
	Salaires et traitements *			FY	466 215	
	Charges sociales (10)			FZ	223 493	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	57 258
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	6 105
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	13 734	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>2 630 914</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	<b>(144 802)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	2 808	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	<b>2 808</b>	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>2 808</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>(141 994)</b>	

(RÉINVOIS : voir tableau n° 2055) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FICT		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	40 975		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	40 975		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	(40 975)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(888)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	2 488 920		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	2 671 000		
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	(182 081)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	{	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités URSSAF				161			
Amende contraventionnelle				8			
Réaffectation de comptes				20 455			
Frais de rupture de contrat de travail				20 351			
				Exercice N			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise		FICT		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	112 290	KE	KF	19 500		
CORPORELLES	Terrains		KG	34 682	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	658 961	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	28 680	KW	KX	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 025	LC	LD	6 874
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	728 348	LO	LP	6 874		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T			
Autres participations			8U	6 890	8V	8W			
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T	25 665	1U	1V			
TOTAL IV			LQ	32 555	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	873 194	ØH	ØJ	26 374			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	131 790	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	34 682	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	658 961	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK		ML	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	23 923	MM	4 758	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	12 899	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF		
	TOTAL III		IY	23 923	NG	711 299	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW	
Autres participations			1Ø	ØX	ØY	6 890	ØZ		
Autres titres immobilisés			11	2B	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12	2E	2F	25 665	2G		
TOTAL IV			13	NJ	NK	32 555	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	23 923	ØK	ØL	875 645	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 6**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FICT Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise	FICT	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	18 037	PF	37 881	PG		PH	55 919
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	492 073	PN	16 171	PO		PQ	508 244
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 207	QE	793	QF	3 467	QG	1 533
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 764	QM	2 413	QN		QO	7 178
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	501 045	QV	19 377	QW	3 467	QX	516 955	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	519 083	ØP	57 258	ØQ	3 467	ØR	572 874	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPÉRIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\*

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UK	
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		FICT		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	25 665	UV	UW	25 665
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	7 871	7 871		
	Autres créances clients		UX	263 561	263 561		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prétés ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 044	4 044	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	30 642	30 642	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	2 560	2 560		
	TOTAUX		VT	334 343	VU	308 678	VV
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	119 476	119 476			
Personnel et comptes rattachés		8C	62 061	62 061			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	112 661	112 661			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	27 760	27 760		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 645	7 645		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	143 400	143 400			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	473 002	VZ	473 002		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

Désignation de l'entreprise : FICT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le : 31/12/2016			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.L.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	169 Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)		17							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
-èmes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							
		- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR 77 161								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.L.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 4 729		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3								
							<b>TOTAL I</b>		WR 82 059	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU								
-èmes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		))				
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		ZY								
Majoration d'amortissement *		XD								
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (prise en compte des entreprises en difficultés et reprises)		K9	Entreprises nouvelles (H scales)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	
	Pôle de compétitivité (art. 44 quinquies)		L6	Société investissements immobiliers (art. 206 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XS 16 060								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZJ	888 ) XG 2 858		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		- bénéfice (I moins II)		XL						
		- déficit (II moins I)				XJ 118 940				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL	5 920					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO 113 020				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise <u>FICT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		113 020
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK		113 020
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		57 283
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u> FICT </u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD	763				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	763		Dividendes	ZF						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	763		Report à nouveau	ZG						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							
					<b>TOTAL II</b>					763		
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7										YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8 94 669										XQ	135 161
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	4 955
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	597 825
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES 452 373										ST	1 023 657
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 761 598
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	3 461
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS										9Z	99 049
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	102 510
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	206 037
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	110 349
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *										ØZ	445 953
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :										YP	7
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL
											Plus-values à 19 % JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO
											Plus-values à 19 % JP	Imputations JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : FICT Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : FICT Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 16 % <input checked="" type="checkbox"/> .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sevés-0 bis</i> du CGI) <input type="checkbox"/> .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sevés-0</i> du CGI) <input type="checkbox"/> .	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sevés-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sevés-0 bis</i> du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise :       FICT       Néant  \*

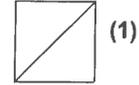
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 7 8 4 3 5 7 7 2 5 0 0 0 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FICT

ADRESSE (voie) 9 boulevard Malesherbes

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

**- CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET 7 8 4 3 5 7 7 2 5 0 0 0 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FICT

ADRESSE (voie)

9 boulevard Malesherbes

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



## IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
FICT 9 boulevard Malesherbes 75008 PARIS					
SIRET	7	8	4	3	5
	7	7	2	5	0
	0	0	0	5	9
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées	SYNDICAT PATRONAL			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15%		Déficit
					113 020
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>
				Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
				Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input checked="" type="checkbox"/>					
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SEREC AUDIT 70 bis, rue Mademoiselle 75015 Paris Tél: 0145650505					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date:	21022017	Lieu: PARIS
			Qualité et nom du signataire: Robert VOLUT		
			Signature: Président		
Tél:					





## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise FICT

du \_\_\_\_\_

Adresse 9 boulevard Malesherbes 75008 PARIS

au \_\_\_\_\_

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	BAZERGUE David Délégué général	6 rue du Champ de l'Alouette 75013 PARIS
2	GREGORI Thierry Directeur des affaires scientifiques	6 impasse de l'Europe 78800 HOUILLES
3	HECKENROTH Marc Directeur des affaires sociales	30 rue du Sergent Bauchat 75012 PARIS
4	MAKLOUFI Eldjida Chargée de mission	18 rue André Suarès 75017 PARIS
5	FUIRET Stéphanie Chargée d'études	70 avenue d'Ivry 75013 PARIS
6		
7		
8		
9		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	95 157			95 157	470			95 627
2	94 923			94 923	3 072			97 995
3	83 763			83 763	1 786			85 549
4	50 315			50 315	817			51 132
5	39 944			39 944	381			40 325
6								
7								
8								
9								
**	364 102			364 102	6 526			370 628

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		244
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		17 439
Total		17 684

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2016 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	388 312	- de l'exercice . 2016 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>Robert VOLUT</u> <u>Président</u>		À <u>PARIS</u> , le <u>21022017</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2016	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>	2069RCI
------	---	---------

Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N

Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :	Néant
---	-------

Désignation : FICT

Adresse : 9 boulevard Malesherbes 75008 PARIS

Siren : 784357725

Société bénéficiant du régimes fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
---	--	---------------------------	--

**I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
CIC	1 970

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)**

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	32 837
Dont préfinancement	

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
--	--

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
--	--

**II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant

**PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS** (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

**III - CAS PARTICULIERS**

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



**Taux réduit d'impôt sur les sociétés**  
**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit**  
**(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4 (2016)

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement  
 Numéro SIRET du principal établissement  
 Code APE

FICT
9 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
78435772500059
9411Z

Adresse du siège social si différente

**I . Résultats de l'exercice**

<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

**II . Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**









N° 2039-SD  
(2016)

Formulaire obligatoire  
(article 220 *quinquies* du CGI)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**REPORT EN ARRIÈRE DES DÉFICITS**  
(Article 220 *quinquies* du code général des impôts)

I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Dénomination de la société et adresse du principal établissement	N° SIREN de l'entreprise : 784357725
FICT 9 boulevard Malesherbes 75008 PARIS  Tél. :	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :
Activités exercées (souligner l'activité principale) : SYNDICAT PATRONAL	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (cocher la case) : <input type="checkbox"/>	
II OPTION FORMULÉE LORS DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE RÉSULTATS	
Le soussigné (nom, prénom, qualité)..... Robert VOLUT..... ..... Président.....	
<b>Déclare que l'entreprise ci-dessus désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :</b>	
1 – du déficit constaté au cours de l'exercice ouvert le ...01/12/2016... et clos le ...31/12/2016...	
2 – du déficit d'ensemble du groupe (article 223 A du CGI) constaté au cours de l'exercice ouvert le ..... et clos le .....	
Le déficit reporté en arrière s'élève à ..... 5 920 ..... (cf. ligne 15)	
A ...PARIS....., le ...21/02/2017...	
Signature du déclarant, Robert VOLUT	

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

**Exercice N-1**

**I. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION**

Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33 1/3 % <sup>1</sup>	15 % <sup>1</sup>
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2		5 920
<b>Calcul du bénéfice exclu</b>			
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3		
<i>Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt</i>			
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4		
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5		
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6		
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7		
<i>Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt</i>			
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8		
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9		
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7)) : ligne 2]	10		
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11		
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12		5 920

**II. IMPUTATION DU DÉFICIT**

Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13		5 920
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14		888

Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15		5 920
--	----	--	-------

**III. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT**

Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le 01/12/2016 et clos le 31/12/2016 (report de la ligne XJ du tableau n° 2058-A ou ligne 354 du tableau n° 2033-B) <sup>2</sup>	16		118 940
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17		5 920
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18		113 020

**IV. MONTANT DE LA CRÉANCE**

Totalisation des sommes portées ligne 14 <sup>3</sup>	19		888
---	----	--	-----

**V. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS**

Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :

Exercice N	20		
------------	----	--	--

<sup>1</sup> Les entreprises dont le chiffre d'affaires, le cas échéant ramené à 12 mois, est inférieur à 7 630 000 euros et dont le capital est détenu pour 75 % au moins par des personnes physiques directement ou indirectement sont imposées dans la limite de 38 120 euros par période de 12 mois au taux de 15 %.

<sup>2</sup> Reporter dans cette case le montant des lignes K6 et YJ du tableau 2058-B ou 984 et 860 du tableau 2033-D de l'exercice en cours.

<sup>3</sup> La créance de report en arrière du déficit est égale à l'impôt acquitté à raison du bénéfice d'imputation (article 220 quinquies I 3<sup>ème</sup> alinéa du CGI).